

<https://enseignants.se-uns.org/Se-loger-en-Ile-de-France-des-aides-pour-la-cohabitation-intergenerationnelle>



Enseignants de l'Unsa

Se loger en Île-de-France : des aides pour la cohabitation intergénérationnelle

- Mon argent et moi - Mes prestations -

Publication date: lundi 5 juin 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous avez plus de 60 ans et habitez en Île-de-France ? Vous avez de moins de 30 ans et vous cherchez à vous loger en Île-de-France ? Avez-vous pensé à la cohabitation intergénérationnelle ?

L'association *Le pari solidaire* propose des cohabitations intergénérationnelles solidaires. Le principe : des seniors (dès 60 ans) hébergent un jeune de 18 à 30 ans en échange de compagnie, d'un complément de revenus et/ou d'un engagement de présence le soir et la nuit. L'aîné bénéficie alors d'une présence conviviale, bienveillante et rassurante et le jeune accède à un logement à moindre coût.

La mise en relation entre jeunes et aînés est ouverte aux adhérents de l'association.

Selon la formule choisie, pour une cohabitation débutant début septembre l'adhésion varie :

- entre 120 € et 250 € pour un senior
- entre 150 € et 350 € pour un jeune

La section régionale interministérielle d'action sociale (Srias) d'Île-de-France propose aux agents publics, actifs et retraités, une prise en charge de l'adhésion de 100 €.

En savoir plus sur le [site de la Srias](#)

Vous changez de logement ?

N'hésitez pas à commander gratuitement notre publication *Je déménage, je m'installe* en complétant [notre formulaire en ligne](#) !

Vous pourrez par la même occasion commander nos autres publications relatives aux aides spécifiques :

Je prépare mes vacances et mes loisirs

Je suis personnel mais aussi parent

Je veux profiter de ma retraite